



**224^e réunion du Conseil de World Athletics
17-18 mars 2021, vidéoconférence
Informations et décisions**

Le Conseil de World Athletics, présidé par Sebastian Coe, s'est réuni les 17 et 18 mars 2021 en visioconférence du fait de la pandémie mondiale de COVID-19.

1. RAPPORTS

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Introduction du Président ;
- Rapport d'étape du Bureau exécutif ;
- Rapport du Directeur général et rapport du Directeur des opérations, abordant notamment la date et l'approche proposées pour le Congrès de World Athletics 2021, le projet de Politique de protection, une mise à jour sur le Circuit mondial de World Athletics, les nouvelles dates proposées pour deux compétitions de la Série mondiale d'athlétisme et périodes réservées aux Championnats nationaux pour les saisons en salle et en plein air ;
- Rapport de la Commission des athlètes ;
- Rapport de la Commission des compétitions, couvrant les propositions relatives aux compétitions de la Série mondiale d'athlétisme et les amendements aux Règles de compétition et aux Règles techniques ;
- Rapport de la Commission du développement ;
- Rapport de la Commission de la gouvernance incluant les propositions de modification des Règles et Règlements ;
- Rapport du Groupe de travail sur le Plan mondial incluant des informations récentes sur la campagne du Grand débat
- Informations actualisées relatives à la Série mondiale d'athlétisme et aux Jeux olympiques ;
- Rapport du Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme ;
- Rapport de l'Équipe de travail sur la Russie.

2. INFORMATIONS ET DÉCISIONS

2.1 FÉDÉRATIONS MEMBRES

2.1.1 Russie

Le Conseil a reçu un rapport de l'Équipe de travail de World Athletics sur la Russie, présidée par Rune Andersen, concernant la participation des athlètes russes aux compétitions internationales.

Le Conseil a approuvé la recommandation de l'Équipe de travail de rétablir le programme relatif aux Athlètes neutres autorisés (ANA) pour les athlètes russes non concernés par des accusations de dopage, qui débutera à temps pour la saison 2021 de compétitions en plein air.

La décision du Conseil stipule que jusqu'à la fin de l'année 2021, pas plus de 10 athlètes russes ne seront autorisés à concourir en tant qu'athlètes ANA aux Jeux olympiques de Tokyo, aux compétitions de la Série mondiale d'athlétisme 2021 et aux Championnats d'Europe U23 de 2021.



La Fédération russe d'athlétisme (RusAF) peut choisir les dix athlètes qui pourront concourir parmi ceux qui ont obtenu le statut ANA, mais elle doit sélectionner en priorité les athlètes qui font partie du Groupe cible international d'athlètes soumis à des contrôles. Le nombre d'athlètes russes qui peuvent participer à d'autres compétitions internationales n'est pas limité, à condition que ces athlètes aient le statut ANA. Les athlètes russes de moins de 15 ans peuvent continuer à participer à des compétitions internationales pour les U15 en tant qu'athlètes neutres sans demander l'aval du Bureau consultatif antidopage.

Toutefois, ces dispositions peuvent être révoquées à tout moment si l'Équipe de travail de World Athletics sur la Russie estime que les progrès réalisés sont insuffisants au regard des objectifs d'étape et des indicateurs clés de performance définis dans le plan de réintégration approuvé par le Conseil le 28 février 2021.

Le Conseil de World Athletics examinera le programme ANA lors de sa dernière réunion en 2021 afin de déterminer s'il doit être renouvelé ou révisé pour les compétitions internationales de 2022.

Le Conseil a également convenu que la décision prise en juillet 2020 de proposer au Congrès d'exclure la RusAF de World Athletics sera rétablie si la RusAF ne continue pas à verser l'intégralité des coûts liés à la procédure de réintégration et/ou ne réalise pas de progrès satisfaisants au regard du Plan de réintégration.

Une copie du rapport de l'Équipe de travail de World Athletics sur la Russie et le communiqué de presse correspondant sont accessibles [en cliquant ici](#).

2.1.2 53^e Congrès et Convention de World Athletics

Depuis l'approbation de la résolution du Conseil par les Fédérations membres en décembre 2020 (annoncée dans la circulaire M/57/20) autorisant le Conseil à décider la date et le format du Congrès et de la Convention de 2021 dès que possible, mais avec un préavis de moins de 12 mois, des démarches ont été entreprises pour explorer la faisabilité et la meilleure approche (c'est-à-dire en personne, virtuelle ou une combinaison de ces deux modes) pour la tenue du Congrès et de la Convention en 2021.

Bien que la préférence aurait été d'organiser le Congrès et la Convention en présentiel en 2021, il a été difficile d'avancer dans la planification en raison de la conjoncture internationale imprévisible, de l'incertitude permanente concernant les restrictions de voyage et les exigences de quarantaine, des mesures de distanciation sociale et des disparités dans l'avancement des campagnes de vaccination partout dans le monde.

Afin de fournir un préavis suffisant et des informations claires aux Fédérations membres à des fins de planification, et parce que l'on pense que le niveau d'incertitude à la fin du mois d'avril sera le même qu'aujourd'hui, le Conseil a décidé que la 53^e réunion du Congrès de World Athletics et sa Convention se tiendront virtuellement du 16 au 18 novembre 2021, entre 13 h et 16 h CET (heure d'Europe centrale) pour s'adapter au mieux à la diversité des fuseaux horaires. Les Fédérations membres et les Associations continentales ont été informées de la tenue du 53^e Congrès de World Athletics et de la Convention par la circulaire M/11/21 du 19 mars 2021.

2.2 RÈGLES

2.2.1 Règles de compétition et Règles techniques

Sur recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé les amendements aux Règles de compétitions et aux Règles techniques proposés par les Fédérations membres et les experts de la Commission des compétitions chargés des questions techniques, qui entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2021.

Ces modifications sont des clarifications, des corrections, des formulations reflétant la pratique actuelle ou sont consécutives (par exemple, à l'introduction du 35km marche) et les principaux changements concernent les points suivants :



- RC32 (Marche) : Pour prévoir des records du monde pour les épreuves nouvellement approuvées et la suppression éventuelle d'un record pour une distance devenue caduque. (La performance à améliorer est à déterminer).
- RT6.2 Note (sanctions disciplinaires, soutien physique) : Pour corriger un oubli antérieur concernant les athlètes recevant l'assistance d'un autre athlète.
- RT7.3 (sanctions disciplinaires, épreuves de relais) : Dans le cas d'un comportement antisportif grave, l'athlète fautif ne peut pas participer à d'autres épreuves.
- RT32.14 Note (essai manqué aux lancers depuis une cage) : Pour préciser qu'un essai est manqué si l'engin heurte la cage et, en rebondissant, atterrit dans le secteur de chute, et qu'il y a également échec si l'engin ne laisse pas d'empreinte mesurable.
- RT54.1 (Marche) : Pour inclure le 35km marche / 35 000m marche.
- RT54.7.3 (Marche) : Pour inclure le 35km marche / 35 000m marche.

Le tableau des amendements approuvés aux Règles de compétition et aux Règles techniques est accessible via le site Internet de World Athletics [en cliquant ici](#) (tome C : Compétition – section 1.1 : Règles de compétition et section 2.1 : Règles techniques).

2.2.2 Règles du Congrès

Sur recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé les amendements proposés aux Règles du Congrès. Ces amendements :

- Prévoient que le Congrès peut se tenir virtuellement et que la notification de sa tenue peut être faite moins de 12 mois à l'avance dans des circonstances exceptionnelles ;
- Simplifient les Règles relatives aux débats ;
- Fournissent des informations détaillées sur les résolutions écrites à adopter par les Fédérations membres.

Les amendements incluent également des dispositions relatives aux élections dans les Règles du Congrès qui se trouvaient initialement dans les Statuts, les principes des élections restant dans les Statuts. Ces amendements alignent le processus d'élection des Vice-présidents pour 2023 et 2027. Toutefois, ces amendements seraient consécutifs à ceux effectués aux Statuts, lesquels sont soumis à l'approbation par le Congrès. En outre, tout autre amendement consécutif aux Règles du Congrès découlant des amendements statutaires proposés par les Fédérations membres et le Conseil au terme du Congrès de novembre 2021 devra être revu pour s'assurer qu'il est conforme aux révisions approuvées par le Congrès.

2.2.3 Règles de gouvernance

Sur recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé les amendements proposés aux Règles de gouvernance pour assurer la cohérence avec les autres Règles et répondre aux répercussions du report des Championnats du monde de World Athletics 2021 à 2022 sur les élections à la Commission des athlètes. Le report implique une prolongation du mandat des six membres de la Commission des athlètes en exercice, lequel aurait pris fin à l'issue des Championnats du monde de World Athletics 2021, et couvre l'impact du report à 2022 des élections à la Commission des athlètes.

Les autres amendements aux Règles sont d'ordre rédactionnel et suppriment les références aux panels inauguraux et reflètent le fait que le Conseil exécutif a désormais un Comité des risques distinct du Comité d'audit et des finances.

Les Règles modifiées prennent effet le 1^{er} avril 2021 et sont accessibles via le site Internet de World Athletics [en cliquant ici](#) (tome B : Organisation – section 3.1 : Règles de gouvernance).



2.2.4 Règles relatives aux membres honoraires et aux récompenses pour services rendus

Ces nouvelles règles définissent la procédure qui sous-tend les nominations lors du Congrès des membres honoraires et l'attribution des récompenses pour services rendus, qui sont énoncées dans les Statuts de World Athletics (Articles 27.1(o) et (p)). La procédure reflète la pratique actuelle avec l'implication supplémentaire du Panel de nomination chargé d'examiner et de soutenir les recommandations faites au Conseil en matière de nomination et d'attribution de récompense. Sous réserve de l'approbation du Conseil, les noms des candidats faisant l'objet d'une recommandation seront soumis aux Fédérations membres pour approbation par le Congrès en même temps que l'ordre du jour de la réunion du Congrès.

Les nouvelles Règles entrent en vigueur le 1^{er} avril 2021 et sont accessibles via le site Internet de World Athletics [en cliquant ici](#) (tome B : Organisation – section 3.5 : Règles relatives aux membres honoraires et aux récompenses pour services rendus).

2.3 RÈGLEMENTS

2.3.1 Règlement relatif à la Ligue de diamant et Règlement relatif au Circuit continental de World Athletics

Sur recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé les propositions d'amendements du Règlement relatif à la Ligue de diamant et du Règlement relatif au Circuit continental de World Athletics qui prennent effet le 1^{er} avril 2021.

Les Règlements modifiés sont accessibles via le site Internet de World Athletics [en cliquant ici](#) (tome C : Compétitions – section 1.3 : Règlement relatif à la Ligue de diamant (dispositions portant sur le statut de meeting de la Ligue de diamant 2021) et section 1.4 : Règlement relatif au Circuit continental).

2.4 POLITIQUE DE PROTECTION

Sur la base de la déclaration de principe adoptée par World Athletics en 2018 relative à la protection de l'athlétisme à travers la protection des athlètes contre le harcèlement et les actes de maltraitance, des travaux et des recherches supplémentaires ont été menés pour adopter les bonnes pratiques en matière de protection des athlètes et pour soutenir les Fédérations membres et les Associations continentales dans leur mise en œuvre. Une nouvelle politique de protection a été élaborée avec la contribution de la Commission des athlètes, de la Commission du développement et de la Commission de la gouvernance. Cette politique doit encore être révisée et affinée en même temps que l'élaboration des Règles sur la protection. L'UIA et World Athletics collaboreront à l'élaboration des Règles et des normes minimums à l'intention des Fédérations membres et des Associations continentales avec le soutien d'un groupe de travail composé de membres du Conseil. Une proposition finale sera soumise au Conseil lors de sa réunion de juillet.

2.5 COMPETITIONS DE LA SERIE MONDIALE D'ATHLETISME

2.5.1 Championnats du monde U20 de World Athletics Cali 22

Le Conseil a approuvé les dates du 2 au 7 août 2022 pour la tenue des Championnats du monde U20 de World Athletics 2022 à Cali, Colombie.

2.5.2 Championnats du monde en salle de World Athletics Nankin 23

Le Conseil a approuvé les nouvelles dates du 17 au 19 mars 2023 pour la tenue des Championnats du monde en salle de World Athletics 2023 qui se tiendront à Nankin.



2.5.3 Championnats du monde de semi-marathon de World Athletics Yangzhou 22

Sur recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé l'horaire de compétition et le système de qualification pour les Championnats du monde de semi-marathon de World Athletics Yangzhou 22, comme indiqué ci-dessous.

Horaire de compétition

Dimanche 27 mars 2022	
9 h 30	Course féminine
10 h	Course masculine (suivie de la course de masse)

Engagements

Comme pour les éditions précédentes, il n'y a pas de minima pour la compétition. Les Fédérations membres peuvent inscrire une équipe dans chaque course. Un maximum de sept athlètes peut être inscrit. Pas plus de cinq athlètes seront autorisés à prendre le départ et trois verront leurs résultats compter pour le classement. Les engagements individuels sont autorisés dans l'une ou l'autre des deux courses et les athlètes qui terminent la course peuvent prétendre aux primes individuelles correspondantes.

2.5.4 Championnats du monde en salle de World Athletics Belgrade 22

Sur recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé l'horaire de compétition, le système de qualification et les minima pour les Championnats du monde en salle de World Athletics Belgrade 22, tels qu'ils figurent respectivement aux annexes A et B.

2.5.5 Championnats du monde de cross-country de World Athletics Bathurst 22

Sur recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé l'horaire de compétition des Championnats du monde de cross-country de World Athletics Bathurst 22, tel que présenté ci-dessous :

Samedi 19 février 2022

14 h 00	Cérémonie d'ouverture
14 h 35	6km Femmes U20
15 h 15	8km Hommes U20
15 h 55	Cérémonie de remise des médailles - Femmes U20 - individuel
16 h 00	Cérémonie de remise des médailles - Femmes U20 - équipes
16 h 05	Cérémonie de remise des médailles - Hommes U20 - individuel
16 h 10	Cérémonie de remise des médailles - Hommes U20 - équipes
16 h 25	Course de relais mixte 8km
17 h 05	10km Femmes
18 h 05	10km Hommes
18 h 55	Cérémonie de remise des médailles - Relais mixte
19 h 00	Cérémonie de remise des médailles - Femmes - individuel
19 h 05	Cérémonie de remise des médailles - Femmes - équipes
19 h 10	Cérémonie de remise des médailles - Hommes - individuel
19 h 15	Cérémonie de remise des médailles - Hommes - équipes

Le COL, la World Masters Athletics et World Athletics ont collaboré et ont convenu d'inclure des courses vétéran dans le programme de compétition de Bathurst 22. Une épreuve de relais mixte (2 hommes + 2 femmes) aura lieu le samedi 19 février avant la cérémonie d'ouverture (départ vers 12 h 30) et d'autres courses vétéran (par groupe d'âge) auront lieu le dimanche 20 février.



2.5.6 Championnats du monde de World Athletics Oregon 22

Le Conseil a reçu une présentation détaillée des initiatives d'héritage aux États-Unis prévues autour des Championnats du monde de World Athletics Oregon 22. Les projets prévus se concentreront sur l'engagement des jeunes, l'augmentation du nombre de licenciés et de l'engagement par le biais d'événements, la célébration des meilleurs athlètes du monde entier, la hausse de la fréquentation lors des événements et l'augmentation de la participation et de l'engagement en athlétisme. L'objectif est que les Championnats du monde de World Athletics Oregon 22 servent de catalyseur pour des changements durables aux États-Unis par le biais de partenariats majeurs avec des organisations nationales pour mettre en œuvre des programmes d'éducation afin d'augmenter la portée et l'engagement général de la jeunesse dans la communauté du sport / de l'athlétisme.

2.5.7 Nominations des délégués

Sur recommandation de la Commission du développement, le Conseil a approuvé une modification des mandats qui courent pour les officiels techniques internationaux, les starters internationaux, les juges internationaux de photographie d'arrivée et les juges internationaux de marche inscrits sur les listes, ainsi qu'un ajustement consécutif du calendrier de la procédure d'évaluation et de nomination, comme suit :

Listes	Mandat actuel	Proposition
Officiels techniques internationaux (OTI)	2018 à 2021	2018 à 2022
Starters internationaux*	2017 à 2021	2017 à 2022
Juges internationaux de photographie d'arrivée	2017 à 2021	2017 à 2022
Juges internationaux de marche	2019 à 2022	2019 à 2023

* La durée du mandat de ces deux listes a été prolongée d'un an en 2019 afin de l'aligner sur celle du mandat des OTI.

La raison de la prolongation de ces mandats est la suivante : avec la pandémie et la situation actuelle dans le monde, il n'a pas été possible de former des conférenciers de niveau II dans le cadre du Système de formation et de certification des officiels techniques (TOECS). Par conséquent, les Associations continentales n'ont pas pu organiser leurs formations de niveau II du TOECS pour nommer des OTI qui n'ont donc pas pu être évalués par World Athletics selon la procédure en présentiel. Le report des Jeux olympiques de 2020 et de certaines des compétitions de notre Série mondiale signifiait que les membres actuels des listes sont nommés pour des compétitions en 2022 qui se dérouleront donc après l'expiration de leur mandat.

2.5.8 Panel d'évaluation des candidatures à l'organisation des compétitions de la Série mondiale

Conformément à la Règle 4 des Règles de candidature à l'organisation d'une compétition, un Panel d'évaluation des candidatures a été créé par le Conseil pour superviser le processus de candidature, évaluer les candidatures et recommander au Conseil une ville hôte pour chaque compétition de la Série mondiale. Le Conseil a approuvé la nomination des trois membres du Conseil suivants pour siéger au sein du Panel d'évaluation des candidatures pour un mandat de trois ans :

- Antti Pihlakoski (représentant de la Commission des compétitions)
- Nawal El Moutawakel
- Ximena Restrepo

Le directeur du département Compétitions et Événements de World Athletics et le Responsable de la conformité à l'éthique sont tous deux membres de droit du Panel. Le mandat (cahier des charges) du Panel d'évaluation des



candidatures est défini dans l'annexe 2 des Règles de candidature à l'organisation d'une compétition (tome C : Compétition – section 6.1 : Règles de candidature à l'organisation d'une compétition).

2.5.9 Périodes réservées aux championnats nationaux 2021-2024

Les périodes réservées aux championnats nationaux pour les saisons en salle et en plein air ont été confirmées pour la période 2021-2024, comme indiqué ci-dessous :

PLEIN AIR	2021	2022	2023	2024
Compétitions majeures #1	Jeux olympiques Tokyo	Championnats du monde Oregon	Championnats du monde Budapest	Jeux olympiques Paris
Dates	30 juillet – 8 août	15-24 juillet	19-27 août	2-11 août
Compétitions majeures #1		Championnats continentaux 15-21 août		
Période réservée aux championnats nationaux #1	5-6 juin	25-26 juin	8-9 juillet	8-9 juin
Période réservée aux championnats nationaux #2	26-27 juin		29-30 juillet	29-30 juin

EN SALLE	2021	2022	2023	2024
Période réservée aux championnats nationaux	20-21 février	26-27 février	18-19 février	2-3 mars

2.5.10 Relais mondiaux de World Athletics

Dans le cadre d'une révision globale de l'enveloppe des primes, une nouvelle pyramide des primes pour les Relais mondiaux de World Athletics a été approuvée par le Conseil le 15 février 2021. Cette proposition vise à aligner le montant des primes attribuées pour les Relais mondiaux de World Athletics sur celui des autres compétitions de la Série mondiale et à garantir un modèle financier plus durable pour les futurs Comités d'organisation locaux, l'objectif étant d'attirer davantage de villes candidates à l'organisation des Relais mondiaux. De plus amples informations ont été fournies dans la circulaire M/10/21 concernant les Relais mondiaux de World Athletics Silésie 21. Le processus de candidature pour les Relais mondiaux de World Athletics en 2023 a été ouvert en décembre 2020.

2.6 JEUX OLYMPIQUES

2.6.1 La marche athlétique au programme olympique de 2024

Comme indiqué dans la circulaire M/53/20, des discussions sont en cours avec le CIO concernant le programme d'athlétisme pour les Jeux olympiques de 2024 et la proposition d'inclure le cross-country et une épreuve supplémentaire de marche athlétique. La position du CIO de ne pas inclure d'épreuves supplémentaires aux Jeux olympiques de 2024 a été confirmée en décembre 2020 (détails disponibles dans le [communiqué de presse suivant](#)) dans un objectif de garantir l'équité entre les sexes. Par conséquent, au lieu d'une longue épreuve de marche masculine, World Athletics a travaillé pour développer une épreuve de marche à laquelle puissent concourir hommes et femmes. Après consultation des différentes parties prenantes, y compris la Commission des athlètes,



la Commission des compétitions et la communauté de marche athlétique, une proposition a été élaborée pour une épreuve de marche athlétique mixte qui sera discutée avec le CIO. Suite à ces discussions et sous réserve de l'approbation du CIO, la tenue de l'épreuve sera confirmée aux Fédérations membres et à la communauté de l'athlétisme.

2.7 COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.7.1 Commissions

Les quatre commissions (Commission des athlètes, Commission des compétitions, Commission du développement et Commission de la gouvernance) ont rendu compte de leurs travaux en cours et de leurs projets prioritaires respectifs. Leurs recommandations approuvées sont présentées dans cette circulaire.

2.7.2 Groupe de travail sur le Plan mondial

Le Groupe de travail sur le Plan mondial a présenté un rapport d'étape sur le projet du Plan mondial, en particulier en ce qui concerne le calendrier du projet et la phase de consultation actuelle qui vise à réunir les points de vue des principales parties prenantes dans le sport, y compris de toutes les Fédérations membres et de la communauté de l'athlétisme dans le monde.

Le Grand débat, qui correspond à la phase de consultation publique dans l'élaboration du Plan mondial, a été lancé le 22 mars 2021 et offre la possibilité à tous les acteurs du sport de répondre à une enquête et de donner leur point de vue pour aider à façonner la croissance et la direction futures de l'athlétisme. Le communiqué de presse s'y rapportant est accessible [en cliquant ici](#) et le lien pour répondre à l'enquête est le suivant : <https://surveyhub.deloitte.co.uk/wix/8/p402654971948.aspx>.

La phase de consultation sera suivie d'un processus d'examen et d'analyse des résultats de la consultation, qui permettra d'élaborer le projet de Plan mondial. L'objectif est de disposer d'un projet de plan qui sera examiné en juin et approuvé par le Conseil avant d'être présenté au Congrès pour approbation en novembre 2021.

Communiqués de presse correspondants:

<https://worldathletics.org/news/press-releases/competition-updates-224th-world-athletics-council-meeting>

<https://worldathletics.org/news/press-releases/rusaf-authorized-neutral-athletes-2021>

<https://worldathletics.org/news/press-releases/2022-world-indoor-championships-timetable-qualification-system>



ANNEXE A

Championnats du monde en salle de World Athletics
Belgrade, Serbie – 18/20 mars 2022

Jour 1 - vendredi 18 mars, matin				Jour 2 - samedi 19 mars, matin				Jour 3 - dimanche 20 mars, matin			
09 h 35	60m Hep	H	Séries	09 h 35	60m haies Hep	H	Séries	10 h 05	60m H	H	T1
09 h 55	60m haies Pen	F	Séries	09 h 55	60m haies	F	T1	10 h 45	Saut en hauteur	H	F
10 h 15	60m	F	T1	10 h 35	Saut perche Hep	H		10 h 50	Triple saut	F	F 1-5
10 h 25	Saut longueur Hep	H		10 h 45	60m	H	T1	11 h 10	Relais 4x400m	F	T1
11 h 00	400m	H	T1	00:00	Saut en hauteur	F	F	11 h 35	Relais 4x400m	H	T1
11 h 05	Saut hauteur Pen	F		11 h 40	800m	F	T1	<i>11 h 52</i>	<i>Saut à la perche</i>	<i>F</i>	<i>CRM</i>
11 h 45	400m	F	T1	12 h 05	3000m	F	CRM	12 h 18	Triple saut	F	F 6
11 h 55	Lancer poids Hep	H		12 h 15	1500m	H	T1	12 h 35	3000m	H	F
12 h 28	Triple saut	H	F 1-5	<i>12 h 55</i>	<i>Lancer du poids</i>	<i>F</i>	<i>CRM</i>	<i>12 h 48</i>	<i>60m haies</i>	<i>F</i>	<i>CRM</i>
12 h 30	1500m	F	T1	<i>13 h 00</i>	<i>Saut en longueur</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>	<i>12 h 54</i>	<i>60m</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>
13 h 00	800m	H	T1								
13 h 15	Lancer poids Pen	F									
13 h 30	3000m	H	T1								
13 h 54	Triple saut	H	F 6								
Jour 1 - vendredi 18 mars, après-midi				Jour 2 - samedi 19 mars, après-midi				Jour 3 - dimanche 20 mars, après-midi			
	Cérémonie d'ouverture			<i>17 h 45</i>	<i>60m</i>	<i>F</i>	<i>CRM</i>	<i>16 h 40</i>	<i>Saut en hauteur</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>
<i>17 h 55</i>	<i>Triple saut</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>	<i>17 h 53</i>	<i>Saut en hauteur</i>	<i>F</i>	<i>CRM</i>	<i>16 h 46</i>	<i>Triple saut</i>	<i>F</i>	<i>CRM</i>
18 h 05	Saut longueur Pen	F		18 h 05	Saut à la perche	F	F	<i>16 h 52</i>	<i>3000m</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>
18 h 10	60m	F	DF	18 h 15	60m haies	F	DF	17 h 05	60m H	H	DF
18 h 35	400m	F	DF	18 h 40	60m	H	DF	<i>17 h 15</i>	<i>Lancer du poids</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>
19 h 00	400m	H	DF	19 h 10	800m	H	F	17 h 25	Saut à la perche	H	F
19 h 00	Saut hauteur Hep	H		19 h 30	1000m Hep	H	F	17 h 30	Saut en longueur	F	F 1-5
19 h 20	Lancer du poids	F	F 1-5	19 h 40	Lancer du poids	H	F 1-5	00:00	800m	F	F
19 h 25	Saut en longueur	H	F 1-5	19 h 50	400m	F	F	18 h 35	1500m	H	F
19 h 50	800m Pen	F	F	20 h 10	400m	H	F	<i>18 h 42</i>	<i>800m</i>	<i>F</i>	<i>CRM</i>
20 h 15	3000m	F	F	<i>20 h 25</i>	<i>800m</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>	19 h 02	Saut en longueur	F	F 6
20 h 35	Lancer du poids	F	F 6	20 h 35	1500m	F	F	19 h 25	60m H	H	F
20 h 45	Saut en longueur	H	F 6	20 h 46	Lancer du poids	H	F 6	19 h 40	Relais 4x400m	F	F
20 h 55	60m	F	F	<i>20 h 54</i>	<i>Heptathlon</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>	<i>19 h 45</i>	<i>1500m</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>
<i>21 h 00</i>	<i>Pentathlon</i>	<i>F</i>	<i>CRM</i>	21 h 05	60m haies	F	F	19 h 55	Relais 4x400m	H	F
				21 h 10	400m	F	CRM	<i>20 h 00</i>	<i>Saut en longueur</i>	<i>F</i>	<i>CRM</i>
				21 h 20	60m	H	F	<i>20 h 06</i>	<i>Saut à la perche</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>
				<i>21 h 25</i>	<i>400m</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>	<i>20 h 12</i>	<i>60m haies</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>
				<i>21 h 31</i>	<i>1500m</i>	<i>F</i>	<i>CRM</i>	<i>20 h 18</i>	<i>Relais 4x400m</i>	<i>F</i>	<i>CRM</i>
								<i>20 h 25</i>	<i>Relais 4x400m</i>	<i>H</i>	<i>CRM</i>



Championnats du monde en salle de World Athletics Belgrade 22 Système de qualification et Minima

Règles d'engagement

Épreuves individuelles ¹	<ul style="list-style-type: none">• Chaque Fédération membre sera autorisée à participer avec un maximum de deux athlètes qualifiés (trois dans le cas d'une Invitation privilégiée - <i>wild card</i>) dans chaque épreuve, sous réserve des dispositions ci-dessous.• Un troisième athlète qualifié (un quatrième dans le cas d'une Invitation privilégiée) peut être engagé comme réserve.				
Relais	<ul style="list-style-type: none">• Aucun minima n'est requis et chaque Fédération membre pourra inscrire une équipe de huit athlètes au maximum dans chaque épreuve.				
Athlètes non qualifiés	<ul style="list-style-type: none">• Les Fédérations membres qui n'ont pas d'athlète masculin et/ou féminin qualifié (éligible via les Minima) dans une épreuve donnée peuvent inscrire un athlète masculin non qualifié OU une athlète féminine non qualifiée dans une épreuve de course à pied (sauf le 800m).• Dans des cas exceptionnels et comme convenu par les Délégués techniques, l'engagement d'athlètes non qualifiés pour le 800m, le saut en longueur, le triple saut et le lancer du poids peut être accepté. Les engagements doivent être soumis à World Athletics (teamservices@worldathletics.org) au plus tard le 1^{er} mars 2022.• Si le pays hôte n'a pas d'athlète qualifié dans une épreuve, il peut inscrire un athlète sans qu'il soit tenu compte des Minima (sauf pour les épreuves combinées). Pour les concours et le 800m, les engagements sont à la discrétion des Délégués techniques et doivent être soumis à World Athletics (teamservices@worldathletics.org) au plus tard le 1^{er} mars 2022.				
Conditions d'âge	<table><tr><td>Athlètes U20</td><td>Tout athlète âgé de 18 ou 19 ans au 31 décembre 2022 (né en 2004 ou 2003) peut concourir dans n'importe quelle épreuve.</td></tr><tr><td>Athlètes U18</td><td>Tout athlète âgé de 16 ou 17 ans au 31 décembre 2022 (né en 2006 ou 2005) peut participer à toutes les épreuves, à l'exception du lancer du poids.</td></tr></table> <p>Les athlètes âgés de moins de 16 ans au 31 décembre 2022 (nés en 2007 ou après) ne peuvent prendre part à aucune épreuve.</p>	Athlètes U20	Tout athlète âgé de 18 ou 19 ans au 31 décembre 2022 (né en 2004 ou 2003) peut concourir dans n'importe quelle épreuve.	Athlètes U18	Tout athlète âgé de 16 ou 17 ans au 31 décembre 2022 (né en 2006 ou 2005) peut participer à toutes les épreuves, à l'exception du lancer du poids.
Athlètes U20	Tout athlète âgé de 18 ou 19 ans au 31 décembre 2022 (né en 2004 ou 2003) peut concourir dans n'importe quelle épreuve.				
Athlètes U18	Tout athlète âgé de 16 ou 17 ans au 31 décembre 2022 (né en 2006 ou 2005) peut participer à toutes les épreuves, à l'exception du lancer du poids.				

Système de qualification

Athlètes individuels ²	<p><u>Peuvent se qualifier de l'une des trois façons suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• En réalisant les Minima lors de la période de qualification conformément aux conditions détaillées ci-dessous.• Par Invitation privilégiée obtenue sur le Circuit mondial en salle<ul style="list-style-type: none">○ Le vainqueur individuel de chaque épreuve du Circuit mondial en salle 2021 et 2022 sera automatiquement qualifié pour les Championnats du monde en salle de World Athletics par Invitation privilégiée.○ La Fédération membre du vainqueur du Circuit mondial en salle pourra, en dernier ressort, choisir d'engager ou non l'athlète en fonction de ses propres critères ou de son système de qualification.
-----------------------------------	--

¹ À l'exception des épreuves combinées, qui sont abordées dans la partie consacrée au système de qualification

² À l'exception des épreuves combinées



- Si une Fédération membre a trois athlètes qualifiés, tous les trois seront autorisés à participer.
- En vertu de leur Classement mondial publié le 9 mars 2022 pour compléter, le cas échéant, le nombre cible d'athlètes dans chaque épreuve et une fois que des places ont été attribuées aux athlètes non qualifiés acceptés.

Qualification dans les Épreuves combinées

- 12 athlètes seront invités à participer à l'**heptathlon** et au **pentathlon** comme suit :
 - Le vainqueur du Challenge des épreuves combinées 2021
 - Les cinq meilleurs athlètes selon les Listes des meilleures performances en plein air de 2021 (au 31 décembre 2021), dans la limite de 1 au maximum par pays
 - Les cinq meilleurs athlètes selon les Listes des meilleures performances en salle 2022 (au 1^{er} mars 2022)
 - un athlète qui peut être invité sur décision de World Athletics
- Au total, pas plus de deux athlètes masculins et deux athlètes féminines d'une même Fédération membre seront invités. En cas de refus ou d'annulation, les invitations seront émises aux athlètes suivants dans les mêmes Listes aux mêmes conditions que celles mentionnées ci-dessus.

Athlètes qualifiés par le Classement mondial

- Après la fin de la période de qualification et le dépôt des Engagements définitifs, World Athletics évaluera, pour chaque épreuve (à l'exception des relais et des épreuves combinées), le nombre d'athlètes engagés au regard des critères suivants :
 - La qualification par minima
 - La qualification par Invitation privilégiée
 - Les athlètes non qualifiés dont l'engagement a été accepté (y compris le pays hôte)
- Dans les épreuves où le nombre cible d'engagements (voir ci-dessous) n'a pas été atteint, World Athletics invitera les athlètes occupant la meilleure place suivante au Classement mondial (sur la base du classement arrêté au 9 mars) afin d'atteindre le nombre cible établi tout en respectant le quota maximum par Fédération membre par épreuve.

***N.B. :** Afin d'identifier de manière proactive les athlètes qui seraient disponibles pour participer aux Championnats du monde en salle et donc de faciliter le processus d'invitation, il est demandé aux FM d'indiquer à World Athletics le nom de tous les athlètes figurant au Classement mondial au 31 décembre 2021 qui envisagent de ne pas participer aux Championnats du monde en salle même s'ils étaient qualifiés.*

- En cas de refus ou d'annulation, les invitations seront émises au prochain athlète qualifiable, à la seule et exclusive discrétion de World Athletics.
- En cas d'égalité, celles-ci seront départagées en faveur de l'athlète ayant obtenu le meilleur Score de performance.
- Les invitations seront envoyées par courrier électronique à l'adresse électronique officielle de la Fédération membre (xxx@mf.worldathletics.org) et les réponses seront attendues dans les 24 heures, sans quoi l'invitation sera considérée comme refusée et l'athlète classé suivant sera invité.
- Quand cela s'avère nécessaire, des modifications aux Engagements définitifs seront effectuées directement par World Athletics



NOMBRE CIBLE D'ATHLÈTES/ÉQUIPES PAR ÉPREUVE

Le nombre cible d'athlètes/équipes par épreuve sera le suivant :

Épreuve	Nombre cible
60m	56
400m	30
800m	18
1500m	18
3000m (hommes)	24
3000m (femmes) – finale directe	15
60m haies	48
Saut en hauteur, saut à la perche	12
Saut en longueur, triple saut, lancer du poids	16
Épreuves combinées	12
Relais	Sans objet

MINIMA ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Les Minima ont été approuvés par le Conseil comme suit :

Femmes		Épreuve	Hommes	
En salle	En plein air		En salle	En plein air
7"30	11"15 ¹	60m	6"63	10"10 ¹
52"90	51"00	400m	46"50	45"00
2'01"50	1'58"00	800m	1'46"70	1'44"00
4'09"00 / 4'28"50 ²	4'02"00	1500m	3'39"00 3'55"00 ²	3'33"00
8'49"00	8'30"00 / 14'50"00 ³	3000m	7'50"00	7'40"00 / 13'10"00 ³
8"16	12"85 ⁴	60m haies	7"70	13"40 ⁵
Pas de minima		Relais 4x400	Pas de minima	
1"97		Saut en hauteur	2"34	
4"75		Saut à la perche	5"81	
6"80		Saut en longueur	8"22	
14"30		Triple saut	17"10	
18"30		Lancer du poids	21"10	
1 : 100m 2 : 1 mile 3 : 5 000m 4 : 100m haies 5 : 110m haies				



CONDITIONS DE VALIDITÉ DES PERFORMANCES

- Les performances doivent être réalisées pendant la période de qualification du 1^{er} janvier 2021 au 7 mars 2022, sauf pour les épreuves combinées.
- Les performances doivent être réalisées lors de **compétitions organisées ou autorisées par World Athletics**, ses Associations continentales ou ses Fédérations nationales membres. Ainsi, les performances réalisées lors de compétitions universitaires ou scolaires doivent être certifiées par la Fédération nationale du pays dans lequel la compétition s'est tenue.
- Les résultats doivent être obtenus lors de compétitions officielles organisées **conformément aux Règles de World Athletics**.
- Les performances réalisées lors d'**épreuves mixtes sur piste** ne seront pas acceptées. Exceptionnellement, conformément à la Règle 9 des Règles techniques, les performances réalisées sur 5000m peuvent être acceptées s'il n'y avait pas suffisamment d'athlètes de l'un ou des deux sexes en compétition pour justifier la tenue de courses séparées et si aucun athlète d'un sexe n'a donné le rythme ou fourni d'assistance à un/des athlète(s) de l'autre sexe dans des circonstances et conditions spécifiques (voir RT9).
- Les **performances par vent favorable** ne seront pas acceptées.
- Les **performances chronométrées manuellement** dans le 60m, 100m, 400m, 800m, 60m haies et 100m/110m haies ne seront pas acceptées.
- Pour les courses de 400m et plus, les performances réalisées sur des **pistes surdimensionnées** NE SERONT PAS acceptées.